

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL

DECAZEVILLE, le 18 février 2015

Réf : 2015 – 3064 - CL/GC

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 26 FEVRIER 2015 à 18h.

A la salle du conseil de la communauté de communes Exceptionnellement en raison des travaux en salle du conseil municipal

Veillez croire, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

François MARTY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2015
2. Décisions prises en délégation par le Maire
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Tableau des emplois au 1er janvier 2015
5. Demande de subvention : gymnase Léo Lagrange
6. Demande de subvention : gymnase Le Baldy
7. Cession d'un bien à la SCI DANOR
8. Cession d'un bien à Monsieur Damien TORRUBIANO
9. Cession d'un bien à Monsieur et Mme Alain Filhol
10. FRANCAS- CLAE : versement 1er acompte - année 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six février à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la salle du conseil de la communauté de communes du Bassin Decazeville-Aubin, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

Présents : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE - Christian LACOMBE - Véronique DESSALES - Romain SMAHA - Gisèle ALLIGUIE - Christian NICKEL - Marie-Hélène MURAT - Claudette REY - Albert GASTON - Marc MAZA - Maurice ANDRIEU - Christian MURAT - Patrick INNOCENTI - Anne-Marie CUSSAC - Corinne LAVERNHE - Isabelle JOUVAL - Philippe CARLES - Delphine LOISON - Ramiro ROCCA - Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET

Procurations : Sonia DIEUDE à Claudette REY - Véronique REVEL à Alain ALONSO - Gaëlle BRENON à Jean-Louis CALMETTES

Absents: Fabienne LANCELLE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Romain SMAHA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire expose le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire.

PREAMBULE

- L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de + 3500 habitants dans un délai de 2 mois maximum précédant l'examen du budget.
- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.
 - ✓ D'apprécier les contraintes
 - ✓ De discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif (Conseil Municipal de mars)
 - ✓ De s'exprimer sur la stratégie financière de la commune
- **Il ne donne pas lieu à un vote.**

Le document présenté comporte quatre parties. La première évoque le contexte national des finances publiques en expliquant quel impact sur les finances locales il aurait (réduction des déficits publics). La deuxième rappelle les difficultés rencontrées par l'intercommunalité à laquelle appartient la commune et qui par les décisions de son organe délibérant pourraient avoir des conséquences financières sur la commune. La troisième partie reprend le projet politique de l'équipe pour rappeler quels sont les objectifs de la mandature. Enfin, la quatrième donne les éléments de réflexion pour le Débat d'Orientation Budgétaire annuel de 2015.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

(sources : AMF, DGCL, légifrance...)

a. La situation économique : une conjoncture nationale dégradée

- **Évolution du PIB** : En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des 3 dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1 % de croissance sur 2015, la croissance serait en retrait à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1,3%).
- **Inflation** : L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 (0,9%) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.
- **Chômage** : Après être descendu à 7,2% en 2008, le taux de chômage s'est fortement dégradé et a dépassé les 10% en 2013. Il s'est fixé à 10,2% au second trimestre 2014 et devrait se maintenir aux alentours de 10% en 2015.
- **Taux d'intérêt** : Plusieurs facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêts qui vont demeurer faibles :
 - ✓ Les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie;
 - ✓ L'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la Banque Centrale Européenne entame un cycle de hausse des taux;
 - ✓ La perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1%.

b. Loi de finance 2015 (publiée au JO le 30 décembre 2014)

- **Déficit public** : Depuis 2007, L'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 Md€ par an et a dépassé les 2000 Md€ en 2014 dont 1600 Md€ au niveau de l'État.
 - ✓ De ce fait, pour financer les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises, l'État s'est engagé dans un plan d'économie de 50 Md€ à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une économie de 21 Md€.
 - ✓ Il en ressort un effort significatif demandé aux collectivités locales (3,67 Md€ pour 2015) plus important que celui demandé aux ministères, puisqu'il représente pour les collectivités locales 1,6 % de leur budget, alors que l'effort de 1,8 Md€ demandé aux ministères en représente 0,9 %. Il est à noter que la Loi de programmation des finances

publiques prévoit une baisse des concours financiers de l'Etat jusqu'en 2019 (49 Md€ en 2016, 46 Md€ en 2017...)

- ✓ Pour les communes, cet effort va se traduire par un prélèvement sur la dotation forfaitaire proportionnellement aux recettes de fonctionnement.
 - ✓ Il en ressort une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005.
- **Les autres mesures du projet de loi de finances concernant notamment les communes sont :**
 - ✓ Baisse de 3,67 Md€ des dotations aux collectivités territoriales
 - ✓ Une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la compose
 - ✓ Le changement de mode de calcul du potentiel financier pour prendre en compte la minoration subie au titre du redressement des finances publiques
 - ✓ Hausse de la péréquation verticale : Une augmentation de 78 M€ de la dotation de solidarité rurale
 - ✓ Mesure de soutien à l'investissement : augmentation du taux FCTVA fixé à 16,404% (+4%) .
 - ✓ Prorogation du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (exigence projet éducatif territorial)
 - ✓ Revalorisation de 0,9% des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux

2. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Le compte administratif de la Communauté de communes Bassin Decazeville-Aubin fait apparaître une situation critique engendrée principalement par le déficit du budget annexe développement économique. Afin de couvrir celui-ci, les élus de la collectivité pourraient envisager plusieurs hypothèses dont certaines auraient une répercussion directe sur les finances de la ville (perte de recettes).

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES- Projet de mandature

Pour faire suite à nos propositions durant notre campagne, nous avons beaucoup travaillé, (à travers les commissions, les demandes des Decazevillois, l'état des lieux, plusieurs réunions du Bureau...) pour traduire cela dans notre projet de mandature ; nous soumettons donc à votre avis l'ensemble des points que nous souhaiterions réaliser durant ces 5 prochaines années, bien sûr en fonction des capacités financières de notre Commune. Cela dépendra aussi de nos capacités à innover, à convaincre des investisseurs privés, à effectuer des travaux en régie, à mieux nous organiser.

Les propositions budgétaires pour 2015 seront discutées lors de la présentation du budget 2015.

Nous classerons ces points par thèmes qui ont très souvent une synergie entre eux:

JEUNESSE :

La jeunesse représente l'avenir de Decazeville. Favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles familles jeunes est primordial pour la cohésion sociale, l'animation et les services publics (écoles notamment).

- Participation au financement des permis de conduire
- Financement du BAFA
- Mise en place du Conseil Municipal des enfants
- Accueil des jeunes à la Mairie
- Mise en place de la démarche « Outils en mains »
- Organiser 1 à 2 soirées musicales ou spectacles par an
- Animation pour les enfants en cœur de ville
- Création d'un Pôle jeunesse au niveau du Bassin avec CCDA

ECOLES

Afin d'accueillir les jeunes populations avec des enfants, il convient de remettre « à niveau » les équipements qui le nécessitent.

- Nous réaliserons d'importants travaux pour le bien-être de nos enfants, les économies d'énergie, l'achat de moyens pédagogiques et informatiques ; d'ores et déjà des budgets importants sont prévus pour 2015...

- Continuité de l'aide efficace de notre Secrétariat Général à l'écoute permanente de la Direction et du personnel des Écoles et au travail quotidien de suivi général et à la planification du ménage des nombreux locaux.

L'ECONOMIE

« L'entreprise » qui a fait la force de Decazeville dans le passé doit être valorisée. Tous les entrepreneurs seront bien reçus et la commune doit redoubler d'efforts pour les accueillir

- En lien avec CCDA et la structure Chrysalis, favoriser tout ce qui peut favoriser création et développement d'emplois
- Être à l'écoute en permanence des porteurs de projets et de leurs besoins
- Faire connaître le tissu économique de la Ville
- Accueillir et être à l'écoute des Commerçants, artisans, PME, PMI...
- Réunion annuelle des commerçants, artisans, entreprises et accueil des nouveaux
- Embellissement des 50 vitrines fermées de la Rue Gambetta et Rue Cayrade
- Organiser tous les 2 ou 3 ans une Foire Exposition à Decazeville
- Accompagner avec CCDA l'installation d'une activité de restauration rapide.

ATTRACTIVITE

Pour accueillir les populations et les entreprises, il convient d'avoir un cadre de vie agréable, esthétiquement et fonctionnellement.

- Faire adhérer la population et le personnel au souci d'avoir une Ville propre et accueillante
- Actions anti tags
- Fleurissement de la ville pour obtenir enfin une fleur
- Organiser un concours d'appartements fleuris sur la rue Gambetta, la rue Cayrade, la Place Decazes,...
- Plaquette à réaliser sur notre Ville pour donner envie à venir s'y installer.

SOCIAL

Le CCAS de Decazeville peut être fier de son existence. Il propose des services nécessaires à la population (à destination des enfants, des personnes âgées, des personnes en détresse sociale...)

- Nous continuerons à travers le CCAS à conforter toutes les nombreuses actions qui sont menées quotidiennement pour nos anciens, pour les plus démunis, pour les personnes isolées...: notre EHPAD certes en difficulté mais que nous allons redresser, le service de soins à domicile, les aides ménagères, le portage des repas à domicile, les aides matérielles, la banque alimentaire...
- Recherche de médecins spécialistes tels que ophtalmologiste, pneumologue...

URBANISME

L'objectif est de moderniser les infrastructures publiques de la ville. La voirie et les bâtiments feront l'objet de soins attentifs avec des projets raisonnés et ambitieux tout en tenant compte des finances de la commune.

- Étude et réalisation 3ème tranche Rue Cayrade
- Mise en place d'un nouveau plan de circulation de la Ville
- Aménagement carrefour de la gendarmerie vers la rue Maréchal Foch
- Démarrage du projet AMI Centre Bourg avec la CCDA
- Incitation financière, en plus de l'aide CCDA, pour aider au ravalement de façades et à la démolition de « verrues »
- Démolition et aménagement de la percée de la rue Cayrade vers la place du 10 août et la ZAC.
- Aménagement de la place de l'Office de Tourisme
- Aménagement du lotissement de l'Albrespic « Ciel d'Azur »
- Préemptions de maisons ou terrains
- Enlever « l'Arc en Ville » au-dessus de la RD840
- Ventes de terrains ou immeubles
- Travaux à réaliser dans les immeubles qui nous appartiennent et que nous louons : Gendarmerie, Commissariat, Centre des Impôts, Trésorerie,...
- Réflexion avec CCDA sur l'avenir des halls Vallourec.

CULTUREL

La culture naît d'un besoin. Elle permet comme le sport, le développement individuel et l'échange avec les autres.

- Avec notre service culturel et l'Association « A Ciel Ouvert » continuer à aider et accompagner les nombreuses Associations...(environ 140)
- Poursuivre et amplifier la médiation culturelle notamment auprès des publics jeunes

- Contrats d'objectifs avec les Associations les plus aidées
- Créer une place pour l'art contemporain qui aime les lieux atypiques et démesurés
- Expositions à faire dans les locaux actuels de la partie du bâtiment « médiathèque » qui nous appartient
- Finir les travaux du bâtiment (médiathèque)
- Travaux bâtiment ASPIBD
- Réparer la toiture du musée de géologie
- Continuer les travaux du Mausolée Cabrol
- Prendre des mesures de sécurité pour les tableaux de Gustave Moreau
- Organisation et sauvegarde des archives municipales
- Appuie aux démarches CCDA pour la protection et le classement des soufflantes et du chevalement
- Projet VPAH avec CCDA

SPORTIF

Le sport permet aux jeunes et aux adultes de se développer et de comprendre pourquoi des règles doivent être mises en place. Pour cela, les infrastructures sportives doivent pouvoir le permettre. Decazeville possède beaucoup d'installations sportives qui nécessitent parfois des travaux de remise à niveau (esthétique, normative, amélioration, réparation...).

- Travaux importants à réaliser au Gymnase Léo Lagrange
- Revêtement du sol du gymnase du Baldy
- Travaux importants à la piscine pour mettre fin aux fuites d'eau très importantes ou étude pour une piscine nordique avec l'aide de la fédération Française de Natation
- Pôle de loisirs au site de la Découverte avec la CCDA : parcours santé, trail, VTT, zone loisirs enfants, pêche, école de plongée en eaux troubles, coin pique-nique...
- Créer un chemin de randonnée jusqu'au sommet du Plan aérien en partenariat avec CCDA
- Contrats d'objectifs avec les Associations Sportives les plus aidées
- Harmoniser les programmations et les partenariats
- Création d'une journée « sentez-vous sport »
- Éclairer un 3ème terrain à la Griffoulière
- Créer un boulodrome couvert dans le Laminoir 2 en partenariat avec les Associations de pétanque
- Finir l'aménagement du skate parc du Sailhenc
- Chercher un lieu d'accueil pour le Club de Boxe
- Équipements sportifs à compléter
- Étude d'un club-house au stade Camille Guibert
- Étude d'une pelouse synthétique au stade de Fareyrès

TRAVAUX, VOIERIE, ASSAINISSEMENT...

Les travaux effectués sur la voirie, les réseaux et les bâtiments publics représentent une partie non négligeable des dépenses de la commune. L'amélioration des biens communs appartenant aux Decazevillois est une nécessité.

- Assainissement et voirie à Montarnal
- Voirie et réseau eaux pluviales Rue Lassalle
- Important budget pour la voirie chaque année
- Réfection murs et allées des cimetières
- Entretien permanent de nos 81 bâtiments existants actuellement
- Plan important d'économies d'énergie
- Réparation plafond salle du conseil municipal
- Entretien des Églises
- Étude de mise en place de caméras de surveillance en lien avec le Commissariat pour améliorer la sécurité.

FESTIVITES, ANIMATIONS, MARCHES

Les animations événementielles font parties de la vie de la cité. Quelques ajustements seront apportés pour améliorer l'existant et lancer d'autres manifestations.

- Mise à jour règlement foires, marchés et fêtes foraines
- Animations avec les Commerçants
- Concertation avec le Comité des Fêtes et l'AFIFA
- Nouvel emplacement Foire parterres et marchés
- Rassemblement annuel Motos

COMMUNICATION et TOURISME

Notre territoire présente de nombreux atouts pour développer le tourisme. En lien avec les professionnels de ce secteur d'activité, la commune interviendra pour améliorer les services rendus et favoriser l'implantation d'activités.

- Poursuivre la contribution financière à l'Office de Tourisme
- Repenser la localisation de l'Office de Tourisme
- Se rapprocher de CCDA et la communauté de communes de la Vallée du Lot pour une offre touristique globale
- Développement des activités autour du GR65 et du Chemin de Saint Jacques de Compostelle
- Créer une charte graphique et un nouveau logo
- Mise à jour régulière de notre site internet
- Poursuivre l'accueil immédiat des habitants à leur demande et faire une réponse écrite et rapide à leurs doléances ou remarques.
- Bulletin municipal annuel

EAU

L'eau représente une ressource essentielle, elle doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour limiter le gaspillage, assurer sa potabilité et son acheminement. Nos propositions sont faites dans le cadre de la régie municipale avec VEOLIA, prestataire de service pour la gestion de l'usine du Puech.

- Travaux pour le périmètre de protection de la ressource
- Traitement des boues à l'Usine du Puech
- Connaissance du réseau de distribution d'eau potable : audit du réseau, SIG, alertes fuites, renouvellement des compteurs...
- Travaux d'amélioration et de sécurisation des stations de pompage et réservoirs
- Urgence à investir sur le réseau de distribution en ville, très ancien et vétuste

CUISINE CENTRALE

Cet équipement moderne doit être valorisé. L'activité doit être suivie avec précision aussi bien dans la recherche de nouveaux « clients » que dans l'amélioration des coûts de revient.

- Trouver de nouveaux marchés
- Mise en place le soir d'un self à l'EHPAD
- Baisser le coût matière première et mise en place du logiciel « salamandre »
- Échanger avec les cuisines locales
- Suivi des coûts de revient
- Utilisation de bacs gastro
- Revoir coûts téléphoniques
- Contrat de maintenance à étudier

4. LE CONTEXTE LOCAL : ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES DE LA COMMUNE

a. Évolution des recettes réelles de fonctionnement

	2010	2011	2012	2013	2014 provisoire
013 : revenus de gestion courante	207 732	206 547	15 650	43 125	25 222
70 : produits de gestion courante	129 454	135 256	348 587	337 981	313 725
73 : impôts et taxes	4 484 904	4 615 007	4 599 880	4 719 944	4 645 485
74 : dotations et subventions	2 083 529	2 024 886	2 329 771	1 991 896	1 925 124
75 : autres produits de gestion	258 275	332 132	293 706	284 829€	271 207
76 : produits financiers	56 €	56	56	51	48
77 : produits exceptionnels	61 057	30 317	5 934	46 701 €	37 370
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 225 007	7 344 201	7 593 584	7 424 526	7 218 181

Depuis 2012 les recettes réelles de la collectivité sont en baisse. Les dotations diminuent de 96 000 € du fait de la réduction des aides de l'Etat par application à l'effort de réduction des dépenses publiques mais aussi par la régression des bases d'impositions des taxes ménages.

b. Évolution de la DGF

La DGF octroyée en 2012 était de 1 613 000 € et elle sera de 1 517 000 € en 2014. La baisse des dotations est aussi une conséquence de la perte d'habitants (- 159 habitants entre 2011 et 2013).

c. La fiscalité

La progression du produit de la fiscalité des ménages s'appuie uniquement sur l'augmentation des bases (revalorisation par l'État en fonction de l'inflation soit 0,9%). Nous devons prendre en compte la baisse de la population dans les années à venir.

d. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Trois postes de dépenses ont fortement augmenté : les dépenses en personnel, les autres charges de gestion et les charges financières alors qu'un effort a été fait sur les charges à caractères générales. Il en résulte une augmentation de 150 000 € de 2013 à 2014.

La collectivité doit accentuer ses efforts pour limiter ces dépenses.

	2010	2011	2012	2013	2014 provisoire
011 : charges à caractère général	1 828 987	1 804 640	1 913 422	1 829 459	1 730 899
012 : charges de personnel	3 389 185	3 345 370	3 243 973	3 363 054	3 466 948
014 : atténuation de produits			1 469	4 849	34 369
65 : autres charges de gestion	631 826	684 897	785 167	636 258	720 328
66 : charges financières	239 402	258 157	263 292	276 251	314 453
67 : charges exceptionnelles	16 885	110 674	99 429	1 680	1 241
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 106 285	6 203 738	6 306 752	6 111 551	6 268 238

e. L'épargne nette

La réduction des recettes et l'augmentation des dépenses provoquent un effet ciseaux qui impacte l'Épargne nette. Celle-ci permet à la collectivité de pouvoir couvrir le remboursement des emprunts et investir sur ses fonds propres.



f. L'endettement

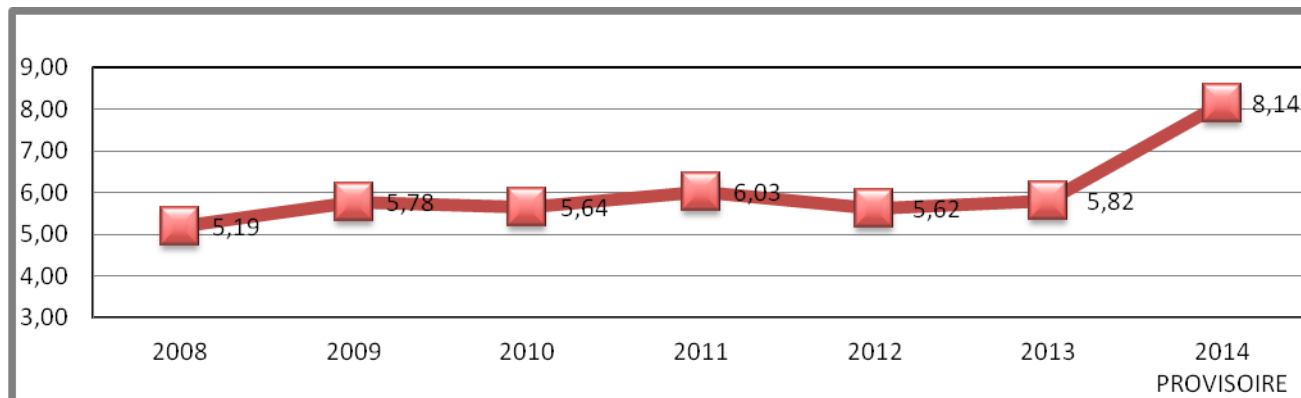
L'endettement de la collectivité a augmenté en 2014 qui a eu pour effet de diminuer la capacité de désendettement : de 5,82 années en 2013, elle passe à 8,14 années en 2014. Cette augmentation ne permet pas à la commune d'emprunter sans vérifier son potentiel de remboursement. La renégociation de sa dette est en cours avec les établissements de crédits après avoir fait l'étude de ses prêts pour justement réduire l'annuité de sa dette.

	2010	2011	2012	2013	2014
Budget général	6 301 930	6 845 648	7 235 668	7 638 518	7 736 267
Restauration					70 000
Résidus urbains					
Service des eaux	301 751	279 948	257 396	233 969	354 212

Interventions économiques					
Sites industriels	334 657	297 777	259 189	218 815	176 573
TOTAL	6 938 338	7 423 373	7 752 253€	8 091 302	8 337 052

Budget général	2010	2011	2012	2013	2014
Capital	686 920	657 621	710 234€	797 193	896 690
Intérêts	234 939 €	247 597	263 189	276 251	314 453
Annuité de la dette	921 859 €	905 218	973 423	1 073 444	1 211 143

CAPACITE DE DESENETTEMENT



CONCLUSION

C'est dans un contexte financier contraint et incertain que nous allons devoir préparer le budget 2015.

Incertain, puisque le gouvernement a révisé plusieurs fois sa copie avant de transmettre les éléments révélant l'ampleur de la baisse des dotations de l'État pour 2015 et à ce jour nous ne disposons que d'une estimation de cette baisse. Ces diminutions réduisent les marges de manœuvre des collectivités locales, réduisant leurs actions et leurs investissements.

Contexte **contraint** aussi puisqu'en tant qu'élus responsables, au sein de nos délégations, nous devons faire des propositions pour concourir à l'effort qui est demandé en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement.

Face à cette baisse massive des dotations de l'État en direction des collectivités, nous ne devons pas nous résigner à une baisse de qualité du service public municipal.

La construction du budget 2015 doit tenir compte de ces contraintes en recherchant la maîtrise des coûts de fonctionnement. Les charges de personnels ne peuvent être réajustées dans le court terme mais feront l'objet de l'attention des élus dans le moyen et long termes en recherchant un niveau d'efficacité satisfaisant (faire mieux avec moins).

L'ajustement des finances aux besoins sera recherché par la maîtrise des charges générales qui devra permettre d'envisager l'avenir plus sereinement afin de dégager une épargne nette plus favorable.

Les nombreuses associations de Decazeville permettent de maintenir le lien social. Cependant, les subventions directes feront l'objet d'une analyse précise afin de déterminer, en fonction des objectifs de la collectivité, qui en bénéficiera. Des conventions d'objectifs seront signées petit à petit avec les associations les plus importantes qui apportent un véritable service au public.

L'emprunt fera l'objet de renégociation afin de diminuer le coût et l'annuité de la dette. Certains emprunts pourraient faire l'objet d'un étalement. L'objectif est de faire des économies en profitant des taux de crédits très bas. La commune pourrait ainsi retrouver une capacité à emprunter rapidement..

L'investissement sera préservé mais la hauteur des inscriptions de crédits doit tenir compte de la capacité financière de la commune.

La population de Decazeville ne peut pas supporter une pression fiscale supplémentaire. L'évolution des recettes fiscales ne profitera que de l'effet levier « bases » et dans l'avenir de l'implantation de nouvelles entreprises et de l'accueil de nouveaux arrivants.

L'effet de la revalorisation du taux de FCTVA ne sera ressenti qu'à compter de 2016.

Délibération n° 2015 / 02 / 02

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2015
--

	POSTES		
	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
DGS	1	1	0
Attaché principal	1	0	1
Attaché territorial	3	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	6	4	2
Rédacteur territorial	2	1	1
Adjoint administratif principal 1ère c	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème c	2	2	0
Adjoint administratif de 1ère classe	4	4	0
Adjoint administratif de 2ème classe	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	1	1	0
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	3	3	0
Technicien principal de 2ème classe	2	1	1
Technicien territorial	1	1	0
Agent de maîtrise principal	3	3	0
Agent de maîtrise	4	2	2
Adjoint technique principal de 1ère c	16	14	2
Adjoint technique principal de 2ème c	16	11	5
Adjoint technique de 1ère classe	8	6	2
Adjoint technique de 2ème classe	42	35	7
FILIERE SOCIALE			
ATSEM 1ère classe	3	2	1
FILIERE SPORTIVE			
Éducateur territorial principal 2°c	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Attaché territorial conservation du patrimoine	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	1	0	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 1ère classe	1	0	1
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	1	0
FILIERE SECURITE			
Brigadier chef principal police municipale	1	1	0
Brigadier	0	0	0
HORS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DROIT PUBLIC			
Apprenti	1	1	0
Contrat aidés : Emploi avenir	2	2	0
TOTAL	127	100	27

Note: Les Postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public

Les Emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Délibération n° 2015 / 02 / 03

DEMANDE DE SUBVENTION GYMNASSE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire explique que le gymnase Léo Lagrange est utilisé par les lycéens et plusieurs associations sportives. L'équipement municipal présente des détériorations importantes et nécessite des réparations :

- Reprise de façades et mise en sécurité
- Réfection du revêtement de sol

Le coût de l'opération est évalué à 170 000 € HT . Afin de mener le projet à terme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les partenaires financiers.

Il présente le tableau de financement ci-après :

Tableau de Financement prévisionnel

EMPLOIS en € HT		RESSOURCES		COMMENTAIRES
Reprise des façades	70 000	DETR	68 000	Sollicitée
Mise en sécurité		FNADT	31 500	Sollicitée
Réfection du revêtement de sol	100 000	Région	31 500	Sollicitée
		Fonds parlementaires Mme La députée	5 000	Sollicitée
		Fonds propres	34 000	
TOTAL	170 000		170 000	

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- D'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers mentionnés dans le tableau de financement prévisionnel
- D'autoriser le Maire à signer les conventions et tout autre document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2015 / 02 / 04

DEMANDE DE SUBVENTION GYMNASSE LE BALDY

Monsieur le Maire explique que le gymnase Baldy présente un sol dégradé ce qui rend la pratique des sports dangereuse. Il convient de réparer le revêtement de sol pour sa mise en conformité.

Le coût de l'opération est évalué à 70 000 € HT . Afin de mener le projet à terme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les partenaires financiers :

Il présente le tableau de financement ci-après :

Tableau de Financement prévisionnel

EMPLOIS en € HT		RESSOURCES		COMMENTAIRES
Réfection du revêtement de sol	70 000	DETR	21 000	Sollicitée
		FNADT	8 000	Sollicitée
		Département	22 000	Sollicitée
		Fonds parlementaires M Le Sénateur	5 000	Sollicitée
		Fonds propres	14 000	Sollicitée
TOTAL	70 000		70 000	

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

-D'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers mentionnés dans le tableau de financement prévisionnel

-D'autoriser le Maire à signer les conventions et tout autre document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2015 / 02 / 05

CESSION D'UN BIEN A LA SCI DANOR

Le terrain que la collectivité envisage de céder à la SCI DANOR est situé impasse Iéna. Il est porté au cadastre sous le n°174 de la section AK, pour une superficie de 677 m². Ce bien est situé en zone UC du POS.

Le prix fixé par le service des domaines (courrier du 4/07/2014) est de 10€/m² avec une marge de négociation de 10%.

Ce terrain est propriété de la commune, par un droit de préemption exercé le 23 novembre 2009. Le 5 novembre 2014, un courrier a été envoyé à l'ancienne propriétaire (Mme Gauthier) l'informant de l'intention de céder ce bien. Sans réponse à ce jour, la commune peut disposer de ce terrain.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession à 10€/m², correspondant au prix fixé par France Domaines. Ainsi le prix de vente du terrain serait de 6770€.

Le Conseil Municipal , par 5 voix contre (Jean-Louis CALMETTES et sa procuration de Gaëlle BRENON - Jean-Pierre VAUR - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET), et 23 voix pour , décide :

- **de vendre un terrain porté au cadastre à la section AK 174, situé impasse Iéna d'une superficie de 677 m² pour un montant de 10€/m² (correspondant à l'estimation de France Domaines) soit 6 770€.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.**

Délibération n° 2015 / 02 / 06

CESSION D'UN BIEN A MONSIEUR DAMIEN TORRUBIANO

Le terrain que la collectivité envisage de céder à la Monsieur Damien Torrubiano est situé rue de la montagne. Il est porté au cadastre sous le n°373 de la section AO, pour une superficie de 377 m².

Cette parcelle vient de la division de la parcelle n°327 section AO. Ce bien est situé en zone UB du POS.

Le prix fixé par le service de France Domaine (courrier du 15/07/2014) est de 3770 € avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession à 10€/m², correspondant au prix fixé par le service France Domaine. Ainsi le prix de vente du terrain serait de 3 770€.

Le Conseil Municipal , par 5 voix contre (Jean-Louis CALMETTES et sa procuration de Gaëlle BRENON - Jean-Pierre VAUR - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET), et 23 voix pour , décide :

- **de vendre un terrain porté au cadastre à la section AO, situé rue de la montagne, d'une superficie de 377 m² pour un montant de 3 770 € (correspondant à l'estimation du service des domaines majorée de 10%) soit 3 770 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.**

Délibération n° 2015 / 02 / 07

CESSION D'UN BIEN A MONSIEUR ET MADAME ALAIN FILHOL

Le terrain que la collectivité envisage de céder à la Monsieur et Madame Alain Filhol est situé au lieu dit "Les Bouygues". Il est porté au cadastre sous le n°550 de la section BL, pour une superficie de 1 986 m². Ce bien est situé en zone 2NA du POS. Le prix fixé par France Domaine (courrier du 6/01/2014) est de 350€ avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession à 350€, correspondant au prix fixé par le service France Domaine. Ainsi le prix de vente du terrain serait de 350€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- **de vendre un terrain porté au cadastre à la section BL 550, situé lieu dit "Les Bouygues " d'une superficie de 1 986 m² pour un montant de 350 € (correspondant à l'estimation de France Domaine) soit 350 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.**

Délibération n° 2015 / 02 / 08

FRANCAS CLAE : VERSEMENT 1er ACOMPTE -Année 2015

Une convention a été passée le 22 juillet 2002 avec l'association FRANCAS Loisirs Decazeville pour la gestion et l'organisation du CLAE sur l'ensemble des écoles publiques de la ville. Celle-ci, prévoyait que la commune de Decazeville verserait une contribution annuelle qui serait arrêtée après examen des résultats de l'année précédente et concertation sur le programme budget de l'année considérée.

Après étude du budget prévisionnel 2015, il est proposé d'attribuer, pour 2015, une aide maximum de 113 000 € pour le fonctionnement du CLAE, celle ci étant versée selon les modalités suivantes :

- 22 000 € en mars
- 22 000 € en juin
- 22 000 € en septembre
- 22 000 € en novembre
- le solde en 2016 sur présentation des comptes de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'attribuer, pour 2015, une aide maximum de 113 000 € pour le fonctionnement du CLAE, celle ci étant versée selon les modalités suivantes :

- 22 000 € en mars
- 22 000 € en juin
- 22 000 € en septembre
- 22 000 € en novembre
- le solde en 2016 sur présentation des comptes de l'année 2015.

Séance levée à 19h50.